

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : V221NAT1010125 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : ..... Session : .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans l'excellente série Halt & Catch Fire qui relate la course à la création de l'ordinateur personnel et la naissance de la Silicon Valley, la programmeuse Cameron se bat pour que son modèle soit plus qu'une simple machine exécitrice. Devenue conceptrice de jeux, elle sera plus tard apparaitre sur son écran les premiers échanges informels entre joueurs, premier forum, naissance d'une communauté, et prémisses de ce que nous appelons aujourd'hui Internet. C'est justement la prise de liberté avec l'outil numérique, cette utilisation imprévue, qui a créé un espace commun. Mais ce geste original a-t-il tenu ses promesses ? C'est ce que recouvre la question « Le numérique, un espace de liberté ? ». Le sujet suggère que le numérique est un espace, un terrains hors du monde analogique, immatériel, et où, par conséquent, tout peut être construit. Le terme numérique nous renvoie à Internet, aux réseaux sociaux, aux blogs, qui sont autant d'espaces d'expression produits et accessibles par le biais de supports spécifiques que nous possérons tous en Occident : ordinateurs, smartphones, tablettes. Enfin, la liberté peut être définie par la pleine capacité d'un individu à exercer des choix et à exprimer ses opinions, dans les limites imposées par le droit. Le point d'interrogation vient remettre en question la réalité de la définition de ce nouvel univers dématérialisé. En d'autres mots,

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : V221NAT1010125 Nombre de pages : 8

l'intégration de ce dernier dans nos vies a-t-elle réellement renforcé nos libertés ?

Nous verrons dans une première partie comment le numérique participe pleinement à la vie démocratique de nos sociétés. Elle sera contrebalancée dans un second temps par la présentation d'un phénomène d'abdication de plus en plus flagrant de nos droits. Et nous montrerons enfin de quelles façons le numérique peut être une arme de coercition.

Commengons tout d'abord par voir en quoi la dématérialisation des espaces d'échanges a pu renforcer la démocratie. Le phénomène des réseaux sociaux permet indéniablement une mobilisation plus rapide de la société civile. Il s'agit d'espaces d'échanges informels que les pouvoirs publics peuvent, à priori, peu contrôler. Les citoyens y sont donc libres de s'y organiser pour s'opposer à un gouvernement ou une grande entreprise. Quel que soit leur lieu de résidence, ils peuvent facilement accéder à l'information, participer à une action de protestation et / or la relayer. Cette forme de mobilisation est aussi rendue plus accessible pour les personnes empêchées et leur offre une voie de participation à la société civile. Pétitions, manifestations, sitings comme « Nuits debout », le numérique favorise de nouvelles pratiques de citoyenneté en ce qu'il les rend plus accessibles et donne un poids considérable à une mise en collectif. Nous citerons par exemple le cas d'une jeune mère frappée par son voisin alors qu'elle revenait de la maternité où elle avait accouché. Le dépôt de sa plainte avait été dans l'instant refusé par le commissariat. Elle avait alors posté son histoire et les photos de visage tuméfié sur Twitter. La réaction du gouvernement pour rétablir la situation a été immédiate. Cet exemple montre que l'expérience individuelle, 218.

si elle est relayée par les réseaux, peut immédiatement sortir de l'invisibilité et influencer les pouvoirs publics qui doivent de plus en plus composer avec l'opinion.

La ~~nature~~ nouvelle de l'information influe elle aussi la temporalité

favorablement sur l'exercice de la liberté par les citoyens. L'information est aujourd'hui accessible en tout lieu, mais surtout à tout moment. De cadencée à la parution des journaux ou à la diffusion d'émissions, elle est devenue flux continu. Or, elle est un prérequis à l'exercice du libre choix. Prenons par exemple Wikipedia, l'encyclopédie libre, qui est aujourd'hui reconnue par des analystes comme ne contenant ni plus ni moins d'erreurs qu'une encyclopédie classique. Elle est bien le produit d'une intelligence collective opérée par un changement de paradigme : d'une vision descendante de la production des connaissances par une élite, nous sommes passés à un modèle horizontal auquel chacun peut contribuer grâce à Internet. La vérification des données est de même effectuée en auto-gestion, par des pairs donc, ce qui rappelle la méthode de validabilité des recherches scientifiques. Libre accès et contribution à la connaissance sont, mais aussi et peut-être est-ce le plus important, libre accès au droit. En effet, il n'a jamais été aussi facile d'obéir à la règle qui veut que « Nul ne soit censé ignorer la loi ». Le site légalfrance, entre autres, permet à tous d'accéder à celle-ci et d'être en mesure de protéger ses droits et libertés.

Mais si le numérique permet aux citoyens d'incarner un véritable contre-pouvoir, force est de constater que ce gain de visibilité n'est pas gratuit. Il pousse même à écarter, voire à abdiquer certaines libertés. Commengons par la plus évidente : la liberté d'expression. En France, celle-ci est limitée lorsqu'on estime qu'elle atteint la dignité d'autrui. C'est notamment les cas les plus évidents concernant les appels à la haine raciale, sexiste ou religieuse. Or, le phénomène des réseaux sociaux a donné lieu à un usage débridé de cette liberté, justement à cause de la possibilité d'anonymat mais aussi l'impression d'impunité qu'offre un espace qui n'est

directement

finalemment l'impulsé par aucune autorité. Les nombreux cas de  
harcèlements scolaires amplifiés par les réseaux sociaux recensés  
ces dernières années, l'illustrent tristement.

Débridement également du côté des grandes entreprises  
comme Google, ou ~~de la~~ Chine de certains gouvernements  
comme la Chine ou les États-Unis qui font de l'information  
une marchandise, monnaie d'échange au service du profit ou  
de la sécurité d'État. En Chine, comme le prévoyait le roman  
de George Orwell 1984, les citoyens ont abandonné tout  
droit à la vie privée et à une pensée divergente de celle du  
régime en place. Soumis à un système de crédit social qui  
repose sur la logique des réseaux sociaux, ils sont prisonniers  
de cet espace immatériel qui conditionne leur vie quotidienne.  
En Occident, la surveillance du gouvernement des États-Unis  
des citoyens par le biais de leurs téléphones a été dénoncée par  
Edward Snowden mais avait été légitimée par les pouvoirs  
publics comme nécessaire à la sécurité nationale. Le numérique  
a donc ouvert la porte à des tractations qui s'opèrent à l'insu  
des citoyens et sur lesquelles ils ont peu de contrôle. Cependant,  
nous voyons apparaître depuis quelques années des moyens de pro-  
tection des données comme le Règlement Général de la Pro-  
tection des données qui limite en France la collecte, l'utilisa-  
tion et la durée de conservation des données personnelles, ou  
encore la demande de consentement par le dépôt de cookies  
lors de la navigation sur des sites. Mais il semble que les  
usagers ne les intègrent pas dans leurs pratiques. D'ailleurs, avec  
la campagne de lancement du dossier médical dématérialisé,  
il semble que les pouvoirs publics profitent d'une levée de barrière  
de plus en plus facile face au droit à la vie privée et au  
secret médical. Le numérique est donc à la fois facteur  
de renforcement et d'abandon des libertés. Comment expli-  
quer une telle divergence ? Cela tient en réalité à l'énoncé  
du sujet qui fait du numérique un espace alors qu'il n'en  
occupe que la création. Comme nous l'avons exposé  
dans notre introduction : c'est une intention humaine qui a  
généré ce nouveau lieu. Le numérique n'est en effet que  
l'instrument.

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat

V221NAT1010125

Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : ..... Session : .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Rien n'empêche alors de faire de cet instrument une arme de réaction. Nous commençons par citer l'exemple de la censure sur l'expression des citoyens, notamment de leur part de Facebook, qui supprime sans autre forme de procès les posts que le réseau social juge inappropriés. L'exemple le plus connu est la nudité qui ne concerne pas les poitrines masculines mais uniquement les féminines, reproduisant ainsi exactement les mêmes biais génrés que dans le monde analogique. Nous irons même plus loin, car cet espace n'est pas seulement l'exact miroir de nos travers, il ~~est~~ distord même notre réalité. Nous avons en effet vu naître le concept de «post-vérité» défini comme le constat qu'actuellement, l'analyse de faits objectifs a moins de poids que l'appel à l'émotion. Le choix ici ne procède plus d'un traitement rationnel de l'information, mais de la réaction.

De ce premier constat découlent deux types de manipulation qui paralySENT l'esprit critique et dépossèdent ~~à~~ l'individu de sa liberté de penser. La première correspond à l'auto-censure que l'individu s'impose à lui-même en obéissant aux suggestions de YouTube, Facebook ou toute autre application qui puisent dans les traces, les données qu'il n'a pas protégées et ne lui proposent que des contenus qui le confortent et l'enferment dans ses propres convictions. Position d'autant plus difficile de sortir que les neurosciences ont bien établi

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE  
Epreuve matière : COMPOSITION  
N° Anonymat : V221NAT1010125 Nombre de pages : 8

que cette parade alimentait le sentiment de satisfaction issu du biais cognitif de confirmation. L'individu peut donc très simplement être privé de la latitude de penser autrement et de changer d'opinion.

Le second effet manipulateur est extérieur à l'individu et se manifeste dans une réelle intention de nuire à la démocratie. Il s'agit des fake news. Si le phénomène n'est pas nouveau, il a aujourd'hui pris une ampleur globale et peut déstabiliser un état et la diplomatie internationale. Nous citerons notamment la série Homeland dans laquelle les services secrets russes organisent et déplient une campagne de fake news pour créer un chaos médiatique et social pendant les élections présidentielles. Et les campagnes de fausses informations vives actuellement par la Russie contre l'Ukraine n'ont pas d'objectif différent. Ce que nous avons tendance à montrer dans cette dernière partie c'est que le numérique ~~peut être~~ effectivement une arme de coercition envers les individus en ce qu'il entrave leur liberté de penser. Or, comme l'a déclaré Victor Hugo dans son discours de Bruxelles de 1862 : « la pensée est plus qu'un droit, c'est le souffle même de l'homme - Qui entrave la pensée, attente à l'homme même. »

À la question « Le numérique, un espace de liberté ? » nous conclurons donc que la réponse par la négative. Non car le numérique n'est pas un espace mais un outil. Il peut favoriser la montée en puissance et la visibilité d'une société civile qui s'est appropriée de nouvelles pratiques de contre pouvoir. Mais il occasionne aussi des dérives dans l'usage de la liberté d'expression et l'abandon du droit à la vie privée. Il constitue enfin une nouvelle arme de contrôle et d'annihilation de la liberté de penser. Et en cela le fondement des

démocraties peut être menacé. Au même titre qu'un marteau peut servir à construire ou à détruire, le numérique peut être l'instrument de création de liberté ou une arme de coercition. La responsabilité de son usage en incombe à tout un chacun.

